

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

ON S'ABONNE

A SAUMUR, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 32.
A PARIS, chez M. HAYASLAPPE, Place de la Bourse, 9.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions...
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 15 Avril 1880.

Bulletin politique.

Les débats du projet de loi militaire, au Parlement allemand, contiennent un enseignement duquel il importe à nos hommes politiques de ne pas détourner leur attention. Il est manifeste que, malgré les protestations que l'on prodigue de ne tendre qu'au maintien de la paix en Europe, les velléités belliqueuses ne sont pas tout à fait éteintes dans l'esprit du gouvernement allemand et, par suite, dans celui des membres du Reichstag, qui sont ses très-obéissants serviteurs. Un point même doit nous toucher plus directement, plus sensiblement; c'est que l'objectif de ces ambitions guerrières, mal déguisées, n'est autre que la France, la France qui répare peu à peu les pertes que ses malheurs de 1870 lui avaient infligées.

En effet, pourquoi cette augmentation — autrement intempestive et illogique — des forces militaires de l'empire? Parce que la France, réglant l'effectif de son armée sur la proportion du chiffre de sa population, se trouve avoir un ensemble de soldats qui dépasse de quelques milliers le contingent de l'armée allemande.

Puis, M. Rickert n'a-t-il pas dit ouvertement que la France se prépare à la revanche, et qu'en prévision de pareille éventualité, il faut fortifier l'armée, qui est le bien le plus précieux de la nation. C'est là, a-t-il ajouté, une question qui doit dominer les intérêts de parti. Il n'y a pas de parti qui veuille affaiblir la force défensive de la patrie; et il n'a pas hésité à affirmer que la volonté de la nation tout entière est de maintenir d'une main puissante les conquêtes de l'Allemagne.

Ces paroles ont excité un enthousiasme indescriptible. Les députés, rapporte une dépêche de Berlin, enjambent leurs bancs, se pressent autour de M. Rickert et lui ser-

rent les mains. Dans les loges, les femmes pleurent! Cela n'a pas besoin de commentaires. Caveant consules!

Dans un tel état des esprits, il est superflu de dire qu'une nation sentimentaliste tendant à demander au chancelier de l'Empire de proposer un congrès international en vue d'un désarmement général a été repoussé à la presque unanimité.

Seulement, pour entretenir cette armée sans cesse augmentée, il faut de l'argent, toujours de l'argent. Aussi le chancelier insiste-t-il pour en avoir; soyez persuadé qu'il en aura tant qu'il en voudra; tant pis pour les populations qui souffrent du manque de travail, des mauvaises récoltes et des conséquences désastreuses de ce double accident; ces dépenses, et par suite les souffrances, ne feront que croître; car, comme l'a fait observer M. Rickert: « Qu'est-ce qu'il arrivera si vous accordez au gouvernement ce qu'il demande? L'armée allemande aura une avance sur l'armée française. Le gouvernement français se décidera probablement à augmenter son effectif. Le gouvernement allemand voudra ensuite regagner l'avantage perdu. Cela ne finira jamais.

Le chancelier allemand obtient toutes les satisfactions qu'il désire; dans son propre pays, la force de sa démission lui a fait regagner plus de terrain qu'il n'avait crainte d'en perdre. Voilà qu'à l'extérieur le hasard auquel sont soumises les existences humaines paraît devoir lui donner une satisfaction d'un autre genre, mais du plus haut prix pour lui. Son rival, sinon son antagoniste déclaré, le prince Gortschakoff, est très-gravement malade. Les dernières dépêches représentent son état comme menaçant à chaque instant une catastrophe; la disparition du chancelier russe serait pour M. de Bismark une compensation à la retraite de lord Beaconsfield.

Chronique générale.

Dans son entrevue avec le Président de la République, M. Gambetta a dissuadé M.

Grévy d'envoyer, comme il en avait l'intention, une circulaire présidentielle aux évêques, au sujet de leurs protestations contre les décrets du 29 mars.

En même temps, le président de la Chambre a exposé au Président de la République son programme ou plutôt le programme des gauches relativement aux congrégations et au clergé.

Dès la rentrée, les gauches demanderont l'abrogation du Concordat. Au refus du Sénat de ratifier le vote de la Chambre touchant cette question, la Chambre répondra par la suppression du budget des cultes. Les gauches demanderont en outre l'application des lois existantes, notamment celle interdisant le port du costume ecclésiastique sur la voie publique, non-seulement aux membres des congrégations, mais aussi aux membres du clergé des paroisses.

Le ministre de l'intérieur vient de prendre, sur la proposition du préfet de police, un arrêté prononçant l'expulsion de dix-neuf socialistes allemands qui résidaient sur le territoire français. Ils avaient organisé à Paris diverses réunions que la police considérait comme séditieuses.

L'une des dernières a été l'occasion de troubles et de violences graves contre un individu qui se trouvait dans la salle et qui a été pris, à tort ou à raison, pour un agent de police.

C'est pour ce motif que l'expulsion de ces Allemands, qui n'ont d'ailleurs ni feu ni lieu et qui sont le rebut de leur nation, a été prononcée.

Sur les observations présentées par un certain nombre de députés, le gouvernement consent à ajourner au premier août les élections pour les conseils généraux.

Il est décidé, paraît-il, à demander à la Chambre d'adopter la proposition de loi Loustalot relative aux conseils généraux, mais avec une modification consistant à élever à vingt mille habitants la limite à partir

de laquelle un canton aura droit à plus d'un représentant.

Le Soir annonce que le gouvernement français a été officiellement informé du prochain retour du prince Orloff, ambassadeur de Russie, à Paris.

M. Floquet vient de prononcer, à Lyon, dans un banquet offert par la Société du Denier des Ecoles laïques, un discours où cet éminent M. Jules Ferry révèle sa complète incapacité en matière d'éducation et d'enseignement.

M. Floquet surpasse peut-être M. Ferry en ignorance; il espère sans doute le remplacer dans les fonctions de ministre de l'instruction publique.

Le Triboulet, journal politique illustré, tant de fois poursuivi sur la requête de la censure, vient, paraît-il, de prendre une détermination dont le résultat aura pour effet de décider dans quelle limite peut s'exercer la liberté du crayon.

A l'occasion d'une nouvelle poursuite qui lui est intentée cette semaine, le Triboulet assigne, nous dit-on, M. Cazelles, directeur de la sûreté générale, afin que ce fonctionnaire puisse faire connaître à l'audience les motifs qui l'ont poussé à refuser une série de dessins que le Triboulet prétend être inoffensifs.

C'est demain vendredi que viendra, devant la huitième chambre, ce procès dont l'issue ne peut manquer d'être d'une grande importance pour toute la presse illustrée.

L'émotion causée par la révocation des officiers supérieurs de l'armée territoriale est loin de s'affaiblir. Nous savons pertinemment qu'on s'en montre très-préoccupé dans les bureaux du ministère de la guerre. On y regrette on y déplore les mesures prises avec autant de légèreté que d'injustice.

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR JACQUES HERVEY

Après la poésie vient la prose. Jacques Hervey, interrogé par Adrienne, apprit à la jeune fille tout ce qu'il savait de Jean Malicorne et de Prosper; de plus, il lui fit connaître les causes de la haine que l'usurier et son fils professaient pour lui. Adrienne fut épouvantée de ces confidences, qui lui montraient la famille de son tuteur sous un aspect si imprévu. Je ne redoute rien pour moi, dit-elle à Jacques Hervey, mais j'ai peur pour vous. Il faut que M. Malicorne ignore notre amour et nos projets, jusqu'au jour où j'aurai pu me soustraire à sa tutelle en rentrant au couvent. Je vais faire mes efforts pour arriver à ce but. S'il y met empêche-ment, il sera toujours temps d'employer le concours de vos amis, et, ce jour-là, vous me trouverez prête à toutes les actions décisives. Maintenant, mon ami, séparons-nous. — Quant vous reverrai-je? demanda Hervey. — Je l'ignore, mais je serai là tous les jours; faites en sorte de vous trouver sur mon chemin. N'oubliez pas cependant que la prudence est un devoir pour nous. — A bientôt, ma chère âme! En disant ces mots, Jacques Hervey attira la jeune fille sur sa poitrine et lui donna le chaste baiser du fiancé à sa fiancée. Adrienne se dégagea de cette douce étreinte, et, toute rougissante, prit le chemin du village.

Après la poésie vient la prose. Jacques Hervey, interrogé par Adrienne, apprit à la jeune fille tout ce qu'il savait de Jean Malicorne et de Prosper; de plus, il lui fit connaître les causes de la haine que l'usurier et son fils professaient pour lui. Adrienne fut épouvantée de ces confidences, qui lui montraient la famille de son tuteur sous un aspect si imprévu. Je ne redoute rien pour moi, dit-elle à Jacques Hervey, mais j'ai peur pour vous. Il faut que M. Malicorne ignore notre amour et nos projets, jusqu'au jour où j'aurai pu me soustraire à sa tutelle en rentrant au couvent. Je vais faire mes efforts pour arriver à ce but. S'il y met empêche-ment, il sera toujours temps d'employer le concours de vos amis, et, ce jour-là, vous me trouverez prête à toutes les actions décisives. Maintenant, mon ami, séparons-nous. — Quant vous reverrai-je? demanda Hervey. — Je l'ignore, mais je serai là tous les jours; faites en sorte de vous trouver sur mon chemin. N'oubliez pas cependant que la prudence est un devoir pour nous. — A bientôt, ma chère âme! En disant ces mots, Jacques Hervey attira la jeune fille sur sa poitrine et lui donna le chaste baiser du fiancé à sa fiancée. Adrienne se dégagea de cette douce étreinte, et, toute rougissante, prit le chemin du village.

Ça va bien! murmura Flageolet du haut de son observatoire. Jacques Hervey resta un instant immobile sur le rivage, contemplant Adrienne; puis il se dirigea vers le port Michaud. Flageolet n'eut que le temps de se jeter derrière un buisson d'églantier qui bordait la route. Lorsqu'il jugea que Jacques Hervey devait être engagé dans les sinuosités de la rivière, qui rendaient invisible l'entrée du sentier conduisant à l'abreuvoir, Flageolet sortit de sa cachette et se rendit immédiatement chez Jean Malicorne. Il le trouva dans ses celliers, occupé à emmagasiner ses provisions d'hiver. Il y a du nouveau, monsieur Malicorne, lui dit-il. — A quel sujet? — Au sujet de mademoiselle Adrienne. — Sortons, dit Malicorne, dont la nature soupçonneuse n'aimait les confidences qu'en plein air, parce que là il n'y avait point de portes derrière lesquelles l'oreille put écouter. Quand ils furent dehors et éloignés de toute habitation, le paysan dit à son espion: — Parle, maintenant. — Eh bien, monsieur Malicorne, voilà la chose: mademoiselle Adrienne a un amoureux. Jean Malicorne reçut cette confidence comme un coup de massue, elle le terrassa, mais de son

émotion Flageolet ne vit rien. Il darda son plus mauvais regard sur le garde-champêtre. Qui t'a appris cela? demanda-t-il. — Je les ai vus. — Alors tu les connais, lui? — Oui. — C'est...? — C'est M. Hervey. Une couleur pourpre monta au visage de Jean Malicorne; il saisit le bras de Flageolet. Tu as dit? — M. Hervey? Cette fois, Malicorne ne put cacher les transports de rage qui fouettaient son sang, et la plus formidable imprécation qui sortit jamais de la bouche d'un homme s'échappa de ses lèvres. Flageolet se repentit un instant de ce qu'il venait de faire; il crut que Malicorne allait l'étrangler et recula vers la berge, prêt à se sauver si un nouveau geste échappait au vieux paysan. Dis-moi tout ce que tu sais, reprit celui-ci d'un ton farouche et sans faire un pas en avant. Je faisais ma tournée sur le Tertre et Champ-Coutant, lorsque j'ai aperçu mademoiselle Adrienne qui descendait du bateau que conduisait Audoche; je l'ai suivie de loin, bien innocemment, comme vous me l'avez recommandé. Arrivée à l'abreuvoir, elle s'y est arrêtée et s'est mise à cueillir les petites

Le scandale causé par certaines révocations a été tel, notamment pour celle du lieutenant-colonel du 20<sup>e</sup> territorial (Calvados), que de hautes influences ont cru devoir agir auprès du ministre de la guerre, qui, par arrêté du 7 avril, a replacé à la tête du 20<sup>e</sup> régiment son chef, destitué huit jours auparavant.

Ce cas n'est pas isolé, et le général Farre voudrait bien replacer aujourd'hui la plupart des officiers révoqués.

Nous savons que des démarches indirectes ont été faites auprès de plus d'une des victimes des décrets du 30 mars. On espérait obtenir de ces officiers qu'ils consentissent à être replacés. D'autre part, les nouveaux promus ne se montrent pas empressés à prendre leur commandement. Nous pourrions en citer plus d'un qui, à peine arrivé à son régiment, a demandé et obtenu une permission.

Malgré tous ces désagréments, le ministre de la guerre va prononcer de nouvelles destitutions de lieutenants-colonels de l'armée territoriale parce que M. Gambetta le veut.

M. Gambetta a en effet posé en principe qu'il faut frapper tout officier susceptible de devenir un candidat conservateur, soit dans les élections des conseils généraux, soit dans celles de la Chambre.

M. Garnier des Garets, lieutenant-colonel du 44<sup>e</sup> régiment territorial, vient d'être remplacé dans son commandement, quoiqu'il soit un ancien élève de Saint-Cyr, qu'il ait fait, comme capitaine, les campagnes d'Afrique, de Crimée, et qu'il ait, en 1874, défendu Belfort à la tête d'un régiment de mobiles du Rhône. Ses dix-sept ans de services dans l'armée active ne l'ont pas préservé de l'ostracisme auquel le condamnaient sans doute son nom et ses croyances religieuses. Il n'a appris son remplacement qu'à Romans, où il était allé rejoindre son régiment par ordre du ministre de la guerre, et il en a reçu la nouvelle de la bouche même de son successeur, au milieu de la rue.

Le procédé est d'une urbanité absolument républicaine.

Avant de laisser à son successeur le commandement du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie territoriale, M. le lieutenant-colonel Lannes de Montebello a adressé à ses troupes l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

Le gouvernement, oubliant mes états de services ou entraîné par une secte envieuse des grands noms de France, vient de me révoquer d'une façon brutale.

J'étais fier de vous commander, et c'est avec chagrin que je vous quitte, noble régiment de Lorraine.

Continuez, mes amis, à servir avec dévouement la France et, tant que vous serez sous les drapeaux, obéissez, comme je l'ai fait moi-même, aux règlements militaires.

Mais n'oubliez jamais que le soldat n'est pas seulement un numéro, une méca-

nique que des ingénieurs suffiraient pour conduire. Le soldat est un homme qui sent vivement. Une armée, privée de religion, de traditions et de souvenirs, est une armée sans honneur, sans drapeau, sans espérances; une machine vivante qui se brise au premier choc moral; un troupeau fuyant à l'aspect de la mort, hôte habituel des champs de bataille.

Ce n'est pas tant le fusil qui fait la force du soldat que le cœur et le courage!

A quoi sert le fusil, si celui qui le tient tremble sans courage? Or, nul ne va au feu sans émotion, et c'est cette émotion que le sentiment du devoir rend héroïque.

Le maréchal Lannes, duc de Montebello, tué d'un coup de canon, après avoir reçu dans plus de trente combats plus de trente blessures, disait aux fanfarons: « Celui qui dit n'avoir pas peur n'est qu'un Jean-foutre. » Et le maréchal de Turenne, marchant à la bataille, se frappait la poitrine en se criant à lui-même: « Tu trembles, carcasse; tu tremblerais bien plus si tu savais où je te mène. »

Élevez-vous donc au-dessus du matérialisme de ce siècle, et, sous la protection divine, prenez confiance dans l'avenir.

Quant à moi, maintenant que je possède ma liberté d'action, j'en userai, je vous le jure, pour le bien de la France, avec toute l'énergie que me donne le sang du maréchal Lannes, mon grand-père, sang qui, plus que jamais, brûle mes veines.

Pour terminer mes adieux et reprendre espoir, laissez-moi, avant que le nihilisme déclare séditieux le nom même de notre patrie, laissez-moi pousser le cri le plus patriotique:

Vive la France que Dieu protège!

Ce cri devrait être le seul admis dans l'armée française; car les gouvernements changent souvent à notre triste époque, et le cœur du vrai soldat doit rester immuable comme la France, comme le clocher.

A bientôt, mes amis, dans des jours meilleurs.

Nancy, le 3 avril 1880.

Marquis CHARLES DE MONTEBELLO.

Les artisans parisiens de la laïcisation perdent décidément leur temps et leur peine à ce travail insensé. En voici une nouvelle preuve que nous fournis encore le *Moniteur*:

Les Frères des écoles chrétiennes, lions-nous dans ce journal, ont été expulsés de la rue Saint-Jacques.

Par les soins de M. le curé de Saint-Séverin et d'habitants du V<sup>e</sup> arrondissement, une nouvelle école libre, ouverte dans une rue voisine, rue Git-le-Cœur, 8, maison où, en 1794, s'imprimaient les décrets de la Constituante, a été inaugurée ces jours-ci.

Le nombre des élèves qui suivaient l'école des Frères, rue Saint-Jacques, était de 255; dès le premier jour de la réouverture de la nouvelle école des Frères, il a été de 247.

Le curé de Saint-Séverin, M. Castelnau, après avoir béni le nouveau local des écoles, a dit aux enfants dans son paternel

langage: « Le premier démon que nous allons chasser... c'est le démon de la paresse », et il a raconté fort plaisamment à ces jeunes voisins du quartier Maubert (maître Albert) comment le célèbre Albert-le-Grand avait, lui aussi, été dans sa jeunesse un paresseux déterminé, grimpant aux échelles pour fuir l'école; mais comment aussi la voix de ses maîtres, aidés du secours de Dieu, en avait fait un savant dont le nom a traversé les âges.

La population du quartier Saint-Michel, en voyant les 247 enfants, accompagnés de leurs parents, se rendre solennellement de l'église Saint-Séverin, où ils avaient entendu la messe, à la nouvelle école, trouvait que les bons Frères, marchant en tête de ce sympathique cortège, pouvaient accepter leur exil sans trop de douleur; car ils ont maintenant une école à eux, bien à eux.

Huit élèves seulement sur 255 manquent à leur ancienne classe; ces huit élèves remplissent-ils à eux seuls les belles salles de l'école municipale de la rue Saint-Jacques? Si cela était, il y aurait bientôt plus de maîtres que d'élèves dans cet établissement élevé à si grands frais.

Nous pouvons ajouter en toute vérité que les trente-deux écoles, en ce moment laïcisées, n'ont presque pas d'élèves.

On lit dans la *Gazette de France*:

M. Jules Ferry, qui avait lancé l'article 7, vient de lancer le complément de ce fameux article, la suppression du Concordat.

Il a tout simplement annoncé que le gouvernement irait jusqu'à la suppression du Concordat.

Supprimer le Concordat, voilà donc le but découvert, avoué, de la campagne gambettiste, entreprise par les ministres que M. Gladstone appelle les mannequins de M. Gambetta.

La tartufferie de M. de Freycinet n'a pas été longtemps à être dénoncée; ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'elle le soit par M. Jules Ferry.

M. de Freycinet, pour obtenir le vote des sénateurs, avait accusé M. Jules Ferry d'avoir jeté la perturbation dans l'opinion:

« Il n'a pas dépendu de nous d'écarter l'article 7; je déclare, quant à moi, que si mes vœux avaient suffi pour empêcher que cet article 7 vint devant le Parlement j'y aurais consenti avec joie.

Certainement, je le dis avec une très-grande franchise, je parle à la tribune comme je pense, je dis: Croyez-vous que nous méconnaissions le trouble que l'on a suscité dans les esprits par l'interprétation, par les explications, par les exagérations de cet article 7?

Et vous supposez que nous pouvons avoir le moindre doute sur les difficultés que créerait une exécution aveugle et brutale!

Pensez-vous que nous ne comprenions pas les obstacles insurmontables qu'un gouvernement républicain accumulerait

sur ses pas, s'il voulait procéder, en une manière si délicate, d'une façon violente et sans ménagements pour le sentiment des populations?

Il n'y a pas un gouvernement assez aveugle pour faire autrement que nous ferons nous-mêmes. »

M. Jules Ferry n'admet pas ces temporisations hypocrites, ces circonlocutions menaçantes, il dit brutalement: Déchirons le Concordat, prononçons la séparation de l'Église et de l'État, finissons-en avec une religion qui a son chef visible à Rome; ayons un clergé qui enseigne la religion civile, les dogmes de la libre-pensée....

Voici de nouvelles et éloquentes preuves de l'impopularité des écoles des Sœurs et des Frères:

L'école des Frères, de la rue Poulletier, comptait 350 élèves avant d'être laïcisée.

D'après le tableau officiel donné par M. le préfet, elle n'en avait plus au 1<sup>er</sup> novembre 1879 que 157.

Le 8 avril dernier, l'école libre qui remplace l'école laïcisée avait 360 élèves présents, c'est-à-dire 40 de plus qu'au moment de la laïcisation.

Mais voici des chiffres encore plus éloquentes:

L'école libre que viennent d'ouvrir les Sœurs, chassées de l'école communale de Grenelle, comptait le premier jour 543 élèves inscrites.

L'école laïcisée, qui était une des plus importantes de Paris, n'a gardé que 45 élèves pour 9 institutrices.

L'échec peut-il être plus complet?

Que fera M. Hérold pour combler ce vide?

A la rue Salneuve, à Batignolles, l'école des Sœurs comptait 298 élèves inscrites.

Les Sœurs en ont aujourd'hui 258. Combien en reste-t-il? et si le chiffre effectif des présences à l'école laïcisée dépasse une dizaine, d'où viennent ces élèves?

La population parisienne peut-elle protester plus fortement contre les mesures prises par le conseil municipal et le préfet de la Seine?

L'école laïcisée de la rue Hamelin avait 220 élèves inscrits, soit 200 présents.

Sur ce chiffre, l'école libre en a gardé 163. 25 sont entrés en apprentissage.

Il n'est resté à la rue Hamelin, malgré la pression administrative, qu'une vingtaine d'élèves des Frères.

Le dimanche 4 avril, cette école laïque désorganisée n'avait que trois élèves à la messe.

Diogène (lisez Félix Pyat) commente à sa façon, dans le *Réveil social*, les dernières élections anglaises. Ses appréciations sont curieuses: il voit déjà l'Angleterre en République. C'est ce que l'on appelle prendre ses désirs pour la réalité. Il nous semble que l'exemple de l'Angleterre serait plutôt fort peu tranquilisant pour les républicains français. Si John Bull montre à Jacques Bonhomme la route qu'il doit suivre, la monarchie succédera en France à la République, comme cela a eu lieu en Angleterre. L'article de Diogène nous semble donc plus rassurant pour les monarchistes que pour M. Gambetta:

« Au nom du droit et de ton intérêt insupportable du droit, au nom de la solidarité des peuples et de l'unité humaine, Jacques, réjouis-toi! Ton frère Jean a vaincu ses vieux ennemis et les tiens, les aristocrates, les mortels ennemis de ta République et de la sienne. Car John Bull a été républicain, même avant Jacques Bonhomme... et qui t'a bu le boira! Il t'a montré comment on décapite un roi et comment on en chasse un autre. Un siècle après lui, tu as traité les Bourbons comme il avait traité ses Stuarts et traités ses Guelfes. Il vient d'abattre le ministère en attendant mieux. « Bien rugit, lion! »

Oui, peuple français, ton frère anglais vient de tuer son Vénitien Disraeli, le monarchiste encore comment il faut tuer ton Gambetta. »

Une question d'une certaine importance au point de vue français s'est agitée au sein du Parlement belge. Il s'agissait de plusieurs de la Chambre la construction de plusieurs ponts sur la Meuse, construction à laquelle le ministre de la guerre est opposé pour des raisons stratégiques. Au dire de M. le général Liagre, depuis que la France a perdu

fleurs bleues que les Parisiens aiment tant. Moi, j'étais sur le Tertre, en train d'allumer ma pipe. Voilà que M. Hervey s'est montré au bord du sentier; il regardait devant lui, de l'autre côté de l'eau. Tout à coup, il a vu sans doute mademoiselle Adrienne, car il a poussé comme qui dirait un cri de joie et s'est précipité vers elle, lui a pris les mains et les a embrassées.

Après ? dit Jean Malicorne, qui avait peine à contenir sa rage.

Après, ils se sont assis tous les deux l'un contre l'autre, sur la berge, et sont restés là une bonne demi-heure. Je n'ai rien entendu de ce qu'ils se disaient. J'étais trop loin d'eux. Enfin, mademoiselle Adrienne s'est levée la première et... Ici Flageolet s'arrêta.

Je t'ai dit que je voulais tout savoir.

Et, reprit le garde-champêtre avec une certaine hésitation, M. Hervey a embrassé mademoiselle Adrienne. Puis ils se sont séparés, mademoiselle Adrienne venant de ce côté, et le médecin allant vers le port Michaud. Moi, j'ai pris par les sentiers, et je suis accouru ici.

Tu es certain d'avoir reconnu le Parisien ? demanda Malicorne.

Comme de ma vie !

Le front de Malicorne se sillonnait de rides profondes, et son cou de taureau, que n'emprisonnait aucune cravate, se gonflait sous l'affluence du

sang qui s'arrêlait au cerveau; ses pieds s'incrustaient dans le sol; il gardait le silence, mais sa face reproduisait toutes les sensations violentes auxquelles il était en proie.

Tout à coup une pensée se fit jour dans le chaos de ses idées; il s'écria:

Et ce misérable Andoche, que faisait-il pendant ce temps-là ?

Flageolet n'était point l'ennemi d'Andoche Morisset; c'était un paysan comme lui, il le défendait.

Oh! dit-il, Andoche n'est pas coupable; je l'ai vu, suivant du regard mademoiselle Adrienne jusqu'au moment où elle s'est arrêtée à l'abreuvoir. De cet endroit, elle était invisible pour lui, et, croyant qu'elle continuait sa route, il ne pouvait avoir aucun soupçon.

Il devait descendre à terre!

Sur la rive droite! s'écria Flageolet; mais c'est impossible par les basses eaux.

C'est vrai, dit Malicorne.

Et, de nouveau, il s'abîma dans ses réflexions.

Ce silence, respecté par Flageolet, dura quelques minutes; il le rompit en disant au garde:

C'est bien; continue de surveiller.

Il tourna le dos à Flageolet, et revint sur ses pas. Flageolet le suivit.

Malicorne se retourna subitement et, d'un ton de colère, reprit:

Que veux-tu encore? Ah! je me souviens:

l'argent que je t'ai promis, sans doute ?

Dame! puisque vous vous souvenez de votre promesse...

Viens à une heure, sur le port, en face de chez moi, et pour le moment va-t'en au diable!

Merci bien, monsieur Malicorne.

Jean Malicorne parcourut avec une rapidité fiévreuse la distance qui le séparait de sa maison; cependant, à mesure qu'il s'en approchait, il ralentissait le pas, et, bientôt, sa course affolée se transforma en une promenade méditative. A la violence avait succédé la réflexion froide; son visage s'était rasséréné, et, lorsqu'il arriva au seuil de sa porte, sa figure était placide et ne portait aucune trace de la colère qui venait d'agiter son âme. Un nouveau moyen s'était présenté à son esprit: la calomnie!

Sans avoir jamais lu Beaumarchais, il connaissait cette théorie de Basile: Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose!

(A suivre.)

ARMAND-LAPOINTE.

l'Alsace-Lorraine, la ligne de la Meuse a pris une grande importance stratégique, et il se-rait dangereux d'y multiplier les ponts, qui autrefois étaient sans danger.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Tir à la Cible.

L'inauguration de la Société de tir du 70<sup>e</sup> territorial aura lieu dimanche prochain, 18 avril, à 8 h. 1/2 du matin, au champ de tir du Menneton, à Tours. Des billets d'invitation donnant droit au retour gratis du chemin de fer sont à la disposition des tireurs qui en adresseront la demande. Les simples soldats du 70<sup>e</sup> territorial auront la faculté de tirer 6 balles gratis.

A ce sujet, une affiche émanant du 9<sup>e</sup> corps d'armée informe les membres de la Société de tir du 70<sup>e</sup> régiment territorial d'infanterie que le tir à la cible aura lieu les 18 avril, 2, 16 et 30 mai, 13 et 27 juin, 11 et 25 juillet, 8 et 22 août, 5 et 19 septembre, 3 et 17 octobre, à 8 heures du matin, au champ de tir du Menneton.

Bien que ces réunions soient facultatives, le lieutenant-colonel engage tous les militaires du régiment en résidence dans les communes du canton à prendre part aux tirs.

Nous apprenons avec plaisir qu'un de nos jeunes compatriotes, M. Anatole Choyer, vient d'être reçu, devant la faculté de Poitiers, bachelier ès-sciences avec la mention assez bien.

La troupe parisienne de M. Charles Masset a joué mardi à Nantes, avec succès, l'œuvre nouvelle de M. Victorien Sardou, *Daniel Rochat*. La seconde représentation est annoncée pour ce soir.

En publiant le fameux arrêté du citoyen maire de Thouarcé, dont nous avons donné le texte, l'*Union de l'Ouest* ajoute :

« Serait-il nécessaire de demander une autorisation spéciale pour chanter sur la voie publique : *Ma commère, quand je danse ?* — Et la *Marseillaise*, monsieur Labbé ? Vous interdisez la *Marseillaise* ! Oshoking ! »

**Chemellier** — Dans la nuit du 9 au 10 de ce mois, au village de Maunil, commune de Chemellier, canton de Gennes, un incendie dû à l'imprudencé a éclaté au domicile des époux Viger. Le feu s'est communiqué de la cheminée aux meubles de l'appartement.

Grâce aux secours des voisins, l'incendie a pu être éteint au bout d'une heure. La perte est évaluée à près de 2,000 fr. Tout était assuré.

On nous rapporte que l'avant-dernière nuit, entre onze heures et minuit, le train n<sup>o</sup> 10, allant de Loudun à Tours, aurait failli dérailler. Une forte secousse ayant été imprimée au train, on chercha à en connaître la cause et on trouva sur la voie deux grosses pierres, dont une sur le milieu et l'autre sur le côté. La machine, par suite de la secousse qu'elle a éprouvée, a eu son cendrier et le chassapierre brisés ; ce n'est qu'en arrivant à Tours qu'on a pu constater cette avarie.

**La Chapelle-sur-Loire** — Pendant la nuit de lundi à mardi, le nommé François Petit, âgé de 45 ans, demeurant à la Chapelle-sur-Loire, quitta son lit et s'en alla sur la levée de la Loire, pour se promener, dit-on.

Quelques instants après on l'entendit s'écrier : *Je suis perdu, il faut que je meure aujourd'hui, puisqu'il le faut.*

Il quitta ses sabots et se mit à courir vers le fleuve. Sa fille le suivit en le suppliant de ne pas se jeter à l'eau. Mais il le repoussa et la fit tomber. Continuant ensuite sa course, il se précipita dans la Loire, dans un endroit assez profond. Dans l'espoir de le saisir, sa fille entra dans l'eau jusqu'à la ceinture, mais ses efforts furent inutiles. Ce malheureux fut rapidement entraîné au loin par le courant.

Mardi matin, son corps n'avait pas encore été retrouvé.

### Faits divers.

Les nombreux cas d'empoisonnement qui avaient mis en émoi, samedi, la ville de Saint-Denis, n'ont en aucune conséquence sérieuse et sont aujourd'hui expliqués. On en connaît la cause, et un individu qu'on a tout lieu de considérer comme le coupable est sous les verrous.

Toutes les personnes qui s'étaient fourmies de pain chez M. Duboc, boulanger à Saint-Denis, avaient été atteintes d'une étrange maladie. M. le docteur Felz, appelé chez plusieurs malades, constatait chez tous un gonflement de la face et principalement des paupières, une dilatation des pupilles, de maux de tête, des vomissements et des coliques violentes. En un mot, tous les symptômes de l'empoisonnement par l'arsenic; l'expertise faite par M. Gerber, chimiste distingué, attaché à une usine de Saint-Denis, a démontré, en effet, et d'une façon évidente, la présence de l'arsenic dans le pain que ces personnes avaient mangé.

Après une saisie faite chez M. Duboc, M. Lanet, commissaire de police à Saint-Denis, qui a lui-même failli être empoisonné, a retenu à la disposition de la justice le nommé Jules Baude, âgé de trente-deux ans, et porteur de pain chez ce boulanger.

Les antécédents de Baude sont déplorable. Il y a quelque temps, M<sup>me</sup> Duboc avait eu la preuve que cet homme avait détourné, à l'aide de fraudes multiples, une somme de 700 francs. Il y a tout lieu de croire que cet homme ayant été découvert a voulu se venger en jetant de l'arsenic dans les sacs de farine. Ce qui donne quelque créance à ces soupçons, c'est que, depuis mardi, Baude avait prétexté une maladie et avait refusé de porter le pain chez les clients. Des témoins ont même raconté lui avoir entendu dire à propos d'un certain paquet qu'il avait chez lui, et dont on n'a jamais connu le contenu, qu'il y avait dans ce paquet de quoi faire mourir la moitié de Saint-Denis.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 14 avril. Le marché de nos fonds publics est peu animé. Nous retrouvons le 3 0/0 en légère réaction sur les derniers cours d'hier à 119.15. Les réalisations continuent sans entamer sérieusement les cours. Les deux 3 0/0 ont aussi perdu quelques centimes; l'amortissable surtout est offert; on n'oublie pas qu'une grosse émission de rentes aura lieu le mois prochain.

Les fonds étrangers sont en général un peu plus lourds. Il y a de l'argent à Londres et en Allemagne, mais il y a encore plus de titres de l'argent, surtout à Berlin, à Vienne et à Francfort. On y a exagéré la hausse des fonds russes et austro-hongrois dont les cours ne se contiennent guère, qu'au prix des efforts de la spéculation. Un événement politique, toujours à prévoir, peut provoquer une réaction dont l'étendue est inappréciable.

L'assemblée des actionnaires du Foncier est fixée au 24 avril. On sait que des communications très-favorables seront faites aux actionnaires, aussi les achats se sont-ils multipliés aujourd'hui sur les titres de cette Société. L'action monte à 1,185. Les obligations et surtout les Communales de la dernière émission sont très-recherchées au comptant.

On tient à 720 les actions nouvelles de la Société générale française de Crédit dont les cours se rapprochent graduellement de ceux des actions anciennes avec lesquelles l'assimilation sera bientôt un fait accompli.

On parle d'une affaire dite de l'Hypothèque foncière : elle ne nous paraît pas de nature à assurer les capitaux du public.

### BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL 1880.

Rente 3 0/0	119.15
Rente 3 0/0 amortissable	118.25
Rente 4 1/2	113.25
Rente 5 0/0	119.15

Voici le sommaire du dernier numéro de l'*Univers Illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — La Compagnie de Jésus, par H. Vernoy. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Statues du théâtre de Monte-Carlo, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Le prince-heréditaire de Suède et de Norvège, par X. Dachères. — Les Belles Amies de M. de Talleyrand, par M<sup>me</sup> Marie Summer (suite). — Le tombeau de l'empereur Baber, près de Caboul, par H. Vernoy. — Bulletin financier. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny. — Echees.

GRAVURES : Le R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus. — Les principaux établissements de la Compagnie de Jésus : Noviciat de Saint-Acheul, collège de Notre-Dame de Mongré, à Villefranche-sur-Saône; église du Gesù, à Rome; chapelle de Jésus; rue de Sèvres; école Sainte-

Geneviève, rue Lhomond; école Saint-Ignace, rue de Madrid; collège de l'Immaculée-Conception, rue de Vaugirard. — Statues de théâtre de Monte-Carlo; principauté de Monaco: *La Danse*, par M. Gustave Doré; *La Musique*, par M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt. — Paris : une séance de projections photographiques dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. — S. A. R. Oscar-Gustave-Adolphe, prince-heréditaire de Suède et de Norvège. — Angleterre : régiment de volontaires se rendant à une revue, à Brighton. — Départ de l'impératrice Eugénie pour le Zoulouland. — Afghanistan: tombeau de l'empereur Baber, près de Caboul. — Rébus. — Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr. Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

### RENOVATION DE L'AGRICULTURE

Produire beaucoup et à un faible prix de revient, telle est la règle de salut de notre agriculture menacée par l'agriculture étrangère. Pour cela, il est indispensable d'assurer la fertilité permanente du sol. L'intervention des agents chimiques, c'est-à-dire la théorie scientifique de la restitution au sol des éléments qui lui sont enlevés par les récoltes successives, tend à entrer couramment dans la pratique.

Parmi ces agents, le sulfate d'ammoniaque est le plus recherché aujourd'hui. On l'extrait soit des résidus de la fabrication du gaz, soit des eaux vannes des vidanges. Toute usine ayant pour objet la fabrication du sulfate d'ammoniaque est assurée de grands bénéfices : la demande est en effet de beaucoup supérieure à l'offre; en d'autres termes, l'usine est assurée de l'écoulement intégral de ses produits à un prix rémunérateur.

On peut donc prévoir un bel avenir pour la Compagnie Urbaine de Vidanges et Engrais, formée l'année dernière, à Paris, sous le patronage de la Banque de Prêts à l'Industrie, et dont les résultats acquis dès maintenant promettent un minimum de 8 0/0, dès le prochain exercice, pour le capital mis en œuvre.

La Compagnie Urbaine de Vidanges et Engrais a été constituée au capital de 2 millions et demi, divisés en 5,000 actions de 500 fr. La Banque de prêts à l'industrie met 3,200 de ces actions en vente, au prix de 540 fr. L'action, assurée d'un revenu prochain de 45 à 50 fr., constituée, à ce prix, un placement de 8 0/0 bien rare à notre époque, à moins de recourir à des valeurs hypothétiques qui, si elle payent ce revenu, risquent d'être la ruine du capital dans un temps donné.

La Société est en plein fonctionnement, elle possède un privilège et une installation complète à proximité de Paris, c'est-à-dire que le capital a reçu son affectation et ne court aucune des éventualités inséparables d'une Société en formation. La valeur présentée aujourd'hui au public est ainsi un titre de tout repos, offrant simultanément sécurité entière, bon revenu et plus-value assurée dans un terme prochain. On ne peut donc trouver un meilleur placement pour l'épargne.

### LE CREDIT PARISIEN

Société anonyme : CAPITAL 6 MILLIONS DIVISÉ EN 12,000 ACTIONS DE 500 FRANCS 30, Avenue de l'Opéra, Paris.

### SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 2,000 Actions de ladite Société au prix de 550 fr., payables :

En souscrivant	75 francs
A la répartition	100 »
Le 1 <sup>er</sup> juin 1880	125 »
Le 1 <sup>er</sup> juillet 1880	125 »
Le 1 <sup>er</sup> août 1880	125 »

Le Crédit parisien n'en est pas à ses débuts ; il a fait ses preuves, depuis 6 ans qu'il existe. Il a donné la mesure de ce qu'une banque bien dirigée peut faire. Comme Société en participation, il a toujours donné à ses participants une moyenne de 20 à 25 0/0 de bénéfices. Toutes les affaires qu'il a créées et patronnées existent et donnent des résultats excellents. C'est une garantie incontestable pour l'avenir. — La constitution du Crédit parisien en Société anonyme ne fera qu'augmenter son prestige, en lui donnant les moyens d'aborder les plus importantes entreprises, et en le faisant par cela même marcher de pair avec les plus grands établissements des crédits. — Le Crédit parisien, voulant, comme Société anonyme, suivre la marche qui lui a si bien réussi, comme établissement privé, s'est interdit, par ses statuts, de faire aucune affaire étrangère. L'argent français doit profiter à la France et ne pas servir les intérêts de puissances étrangères, qui ne nous en savent aucun gré. La devise du Crédit parisien a toujours été et restera toujours : *Tout pour la France et rien que pour la France.*

Le Crédit parisien peut compter sur un immense succès. 5,000 actions, souscrites en moins de huit jours et en dehors de toute publicité par plus de 500 souscripteurs, donnent la mesure de la confiance qu'il inspire à sa clientèle.

Les souscriptions sont reçues jusqu'au 20 avril au SIÈGE SOCIAL, 30, avenue de l'Opéra, Paris; dans toutes ses succursales et agences des Départements et chez tous les banquiers correspondants.

### LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

## 18, Rue Beaurepaire, Saumur. L. LE BRAS BANQUIER

### La Maison se charge :

1. De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
2. De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rentes, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
3. L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
4. De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
5. De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
6. De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
7. De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Étranger.
8. Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur. On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt.

Les bureaux sont ouverts de neuf à six heures, dimanches et fêtes exceptés.

### Éviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

### Exiger le véritable nom

## SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

## REVALESCIERE

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acides, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castellaury, le duc de Plüskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N<sup>o</sup> 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N<sup>o</sup> 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revaléschiere du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revaléschiere m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N<sup>o</sup> 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'influence de votre divine Revaléschiere. LÉON PRYLET, instituteur à Chevroux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 52 fr. La Revaléschiere chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limité), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

**RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.**

M. BAILLERGEAU, MARCELLIN-PIERRE, ancien notaire à la résidence de Doué-la-Fontaine, ayant l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (121)

Etude de M<sup>e</sup> GASNIER, notaire à Angers, successeur de M<sup>e</sup> LORIOU DE BARNY.

**A VENDRE**

OU A LOUER  
Pour entrer en jouissance le 24 juin 1880.

**VASTE ET BEL ETABLISSEMENT**

Situé à Angers, où existe l'ÉCOLE DE DRESSAGE

On vendrait également, dans des conditions avantageuses, tout le matériel servant à l'exploitation de cette école.

S'adresser à M<sup>e</sup> GASNIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> CLOUARD.

**A VENDRE**

- 1. UN HOTEL, situé à Saumur, place de la gare d'Orléans, tenu par M. Darnault.
  - 2. UNE MAISON, à Saumur, rue de la Tonnelie, occupée par M. Rossignol et autres.
  - 3. UNE MAISON, à Saumur, rue du Roi-René, habitée par M. Yvon.
  - 4. UN TERRAIN avec bois, situé à Saumur, route d'Angers, en face de la gare des marchandises, d'une superficie de 35 ares.
  - 5. UNE REMISE, à Saumur, rue de l'Arsenal.
  - 6. UNE MAISON, même rue, occupée par M. Ploquin.
  - 7. UN CLOS DE VIGNE, avec pavillon, situé à Bourran, sur la route de Distré, contenant 1 hectare.
  - 8. Environ 23 ares de VIGNE (plan groseuil), à la Mouillière, commune de Distré.
  - 9. Et environ 20 ares de VIGNE, au même lieu.
- S'adresser à M. Yvon, entrepreneur à Saumur, rue du Roi-René, ou à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire. (207)

Etude de M<sup>e</sup> THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Samedi 17 avril 1880, à une heure du soir.

Sur la place de la Bilange.

On vendra :

Un petit omnibus, un phaéton, un tilbury presque neuf.

Etude de M<sup>e</sup> VANDANGEON, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 18 avril 1880, à midi, dans la ferme de Viljame, près la station du chemin de fer de Voullégond, canton d'Argenton-le-Château.

On vendra notamment :

Tables, chaises, fauteuils, six lits, couettes, commode, vieux piano, glaces, pendule, garnitures de cheminées, vaisselle, linge et autres bons objets, dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> Pottier.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT

**BELLE MAISON BOURGEOISE**

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (103)

**AVIS IMPORTANT**

M. FRUGER ancien négociant en rouennerie, rue Beaurepaire, à Saumur, voulant liquider son fonds de commerce, demande un successeur.

S'adresser à son mandataire spécial, M. G. DOUSSAIN, 5, rue du Palais-de-Justice, à Saumur. (153)

**UN MENAGE** sans enfant, demande un emploi, le mari comme cocher, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

**A LA VILLE DE PARIS**

Place Saint-Pierre

**SAUMUR**

Galerie spéciale pour la vente des

**CONFECTIONS POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS**

Jaquettes drap noir. Vestons drap noir. Redingotes et Habits noirs.  
Jaquettes nouveauté. Vestons nouveauté. Pardessus demi-saison.

Pantalons et Gilets noirs, Pantalons et Gilets nouveauté, Jaquettes, Vestons, Gilets pacha noir très-brillant.

Costumes pour enfants depuis 3 ans.

**HABILLEMENTS COMPLETS POUR COMMUNIONS**

Uniformes confectionnés pour l'Institution Saint-Louis.

Complets toile nationale et coutil entièrement décatis et garantis irrétrécissables à l'usage.

Vestons de travail, Salopettes en tous genres.

**BLOUSES -- CHEMISES -- CRAVATES**

**CHAPEAUX FEUTRE ET CHAPEAUX SOIE**

Chapeaux pour Jeunes Gens, — Casquettes.

Nouveautés pour Dames — Articles pour Mariages.

TOILES DE FIL.

**Avis Important.**

**LE MONITEUR DE LA FINANCE**

Paraissant tous les Dimanches

Est envoyé gratuitement pendant une année à tout abonné d'un journal financier qui justifie de cette qualité par sa bande d'abonnement.

Adresser les demandes à Paris, 14, Avenue de l'Opéra, à l'Administration du MONITEUR DE LA FINANCE

M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 42, demande de suite un petit clerc.

**AVIS.**

**M. VERNERY**

Opticien-Spécialiste

A PONTIVY

(TRENTÉ ANS DE PRATIQUE).

Conservation de la vue garantie certaine par l'emploi hygiénique de lunettes en verres cristal de roche, les seules brevetées, s. g. d. g., à l'Exposition de 1878.

M. VERNERY est visible de 9 heures à 5 heures, hôtel de Londres, à Saumur, pendant 10 jours.

M. VERNERY visite à domicile les personnes qui veulent bien le faire demander.

Grand choix de montures, lunettes pincé-nez, or, argent, acier, écaille, baromètres, longues-vues, jumelles. Nota. — M. VERNERY vend en confiance et à prix fixe. (199)

**MALADIES CHRONIQUES**

Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par M. ROBBE, Docteur homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures, par correspondance. (Affranchir.) (126)

**PUITS FORÉS**

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tufs.

Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison. S'adresser à M. C. GARRIÈRE, pompier à La Menitrie (Maine-et-Loire).

**PLUS DE DOS BONDS**



**BRETELLE AMÉRICAINNE**

BREVETÉE S. G. D. G.

Cette Bretelle a dans sa forme particulière l'avantage de faire ressortir la poitrine et de soutenir la tête.

1. Elle élargit la poitrine et donne aux poumons une respiration libre.
2. Elle tient les épaules droites.
3. Elle soulage le dos, les côtes et les organes abdominaux en dégageant des épaules tout le poids de la tête.
4. Elle soulage les courbatures, les fatigues, et donne une vie nouvelle à la personne qui la porte.
5. Elle est d'une valeur incontestable pour les jeunes filles qui grandissent et qui font leurs études.
6. Elle se porte sans aucun inconvénient et avec une sorte de bien-être pour la personne qui en fait usage.
7. Par le moyen de la patte de derrière, on peut élargir ou diminuer la longueur de la bretelle.
8. Elle s'attache aux mêmes endroits que la bretelle ordinaire.
9. Quand il pleut, on peut relever le derrière de son pantalon, sans affecter le derrière.

Prière de donner la mesure de la poitrine en envoyant la commande.

Envoi franco, suivant les qualités de 3 fr., 5 fr., 7 fr. 50 et 10 fr.

MAISON PRINCIPALE & DÉPÔT GÉNÉRAL POUR LA FRANCE & LE CONTINENT : PARIS, 134, Rue de Rivoli, 134, PARIS

LES MANDATS DE POSTE SONT PAYABLES À L'ORDRE DE M. KENDALL, 134, RUE DE RIVOLI

ON FAIT UN FORT ESCOMPTE AU COMMERCE

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MARI.

FRANC 1<sup>er</sup> AN 90,000 Abonnés 52 NUMÉROS

**Le Moniteur**

**Valeurs à Cots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis.)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste. UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

**ABOLITION DE L'IMPÔT 3 0/0**

Sur LES COUPONS

**D' ACTIONS & D' OBLIGATIONS**

Un groupe de députés propose de doubler l'impôt de 3 0/0 établi en 1872 sur le revenu des valeurs mobilières.

**Tous les Actionnaires, Tous les Obligataires** de toutes les Sociétés financières, industrielles ou commerciales sont intéressés à faire une éclatante manifestation pour

**l'Abolition de cet Impôt anormal** en signant la pétition déposée à Paris, rue Taibout, 59, dans les bureaux du journal

**LA GAZETTE DE PARIS** qui enverra franco des exemplaires sur demande affranchie ou carte postale.

On signe également dans les Départements, dans les bureaux des journaux et des maisons de banque. (184)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le